

CONSEIL COMMUNAL DU 11 AVRIL 2006

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

1. **AFFAIRES JUDICIAIRES.-** *Extension du réseau de distribution d'eau pour un lotissement.- Solde à payer.- Autorisation d'ester en justice*
Un lotisseur n'ayant payé que le montant de l'acompte pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau, le Conseil autorise d'entreprendre une action en justice pour récupérer l'entièreté des frais exposés par la commune pour réaliser l'extension.
2. **ASBL.-** *ASBL Clochers Tors.- Organisation des 23,24 et 25 juin 2006.- Assemblée générale.- Dispositions diverses.*
Un subside de 2.500€ a été budgétisé en faveur de la 16^{ième} assemblée des clochers Tors d'Europe. Il s'agit d'une organisation conjointe des communes de Baelen, Jalhay, Limbourg et Theux dont Mr l'Echevin Albert Kéver est le représentant de notre commune.
3. **BATIMENTS EN GESTION PROVISoire.-** *Immeubles n° 40 et 42 de la place du Perron.- Réhabilitation en logements.- Modification du cahier spécial des charges et de l'inscription des crédits budgétaires.- Approbation.*
Le projet tel qu'approuvé lors du Conseil communal d'avril 2005 approuvait notamment une estimation des travaux de 473.642,40 euros TVA comprise. Cependant, le budget inscrit à l'extraordinaire 2006 est de 250.000 € et les finances communales ne permettent pas d'envisager une augmentation de ce budget lors de la prochaine modification budgétaire. Le budget complémentaire sera inscrit à l'extraordinaire 2007. Par ailleurs, l'exécution des travaux ne pourra s'opérer sur la seule année 2006 vu les délais de procédure administrative et les délais d'exécution prévus. Dès lors, l'exécution et le financement des travaux s'effectueront sur 2 années budgétaires.
4. **BATIMENTS SCOLAIRES.-** *Extension (nouveau bâtiment) de l'école de Jehanster.- Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.*
Considérant l'augmentation de population scolaire constante dans cet établissement, l'exiguïté et la non adéquation des locaux actuellement à disposition, un projet d'extension de l'école sur son site est approuvé. Le marché sera passé par la procédure de Concours et le lauréat sera désigné par un jury composé de 5 personnes.
5. **BATIMENTS SCOLAIRES.-** *Programme d'urgence.- Ecole communale de Theux.- Remplacement des châssis vétustes, rénovation du chauffage et amélioration des sanitaires.- Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.*
Vu la vétusté des châssis des fenêtres du local garderie, la nécessité de procéder à la rénovation du chauffage et d'améliorer les sanitaires, le cahier spécial des charges portant sur ces travaux est approuvé. Une demande de subside sera introduite auprès de la Communauté française dans le cadre du Programme d'Urgence, avec le soutien du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. Les travaux sont estimés à 70.000 €TVAC

.../...

6. BOIS COMMUNAUX.- Location publique du droit de chasse dans la forêt communale de Theux.- Cahier des charges.- Modification de la superficie du lot 10.- Ratification.

En fonction de la superficie des terrains communaux dans la zone de Ménobu, la superficie du lot 10 est portée à 50 ha au lieu des 26 ha initialement prévus, ce qui peut permettre de meilleures offres pour ce lot.

7. FABRIQUE D'ÉGLISE DE JUSLENVILLE.- Compte 2005.- Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation du compte pour l'exercice 2005 de la Fabrique d'église St. Augustin de Juslenville :

Recettes Ordinaires	23 168,26
Dépenses Ordinaires	15 413,71
Recettes Extraordinaire	10 537,37
Dépenses Extraordinaires	9 073,00
Excédent	9 218,92

8. FABRIQUE D'ÉGLISE DE THEUX.- Compte 2005.- Avis

Emet un avis favorable à l'approbation du compte pour l'exercice 2005 de la Fabrique d'église Sts Hermes et Alexandre de Theux :

Recettes Ordinaires	43 678,14	Dépenses Ordinaires	41 370,19
Recettes Extraordinaire	16 091,66		
Dépenses Extraordinaires	8 556,26		
Excédent	9 843,35		

9. FINANCES.- Compte 2005.- Approbation.

Point retiré

10. INTERCOMMUNALE.- FINIMO.- Assemblée Générale Extraordinaire.- Modifications statutaires.- Approbation.

Le Collège échevinal prend connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2006 de l'Intercommunale FINIMO et décide d'approuver (ou de ne pas approuver) l'unique point soumis à l'ordre du jour, à savoir: Modifications statutaires: Articles 2, 12 et 32 et annexe 4 nouvelle.

11. PATRIMOINE.- Aliénation de l'immeuble sis route du Maquisard, 2 cadastré Theux, 3^{ème} division, section B n° 663^e.- Décision et conditions de vente.

Le Conseil décide de mettre en vente publique l'immeuble sis route du Maquisard, 2 à La Reid et précise les modalités de cette vente.

12. PERSONNEL – Convention de mise à disposition de personnel au sein de l'ASBL Centre culturel de Theux – Adoption - Prolongation.

Prolongation pour la période du 18/04/06 au 17/10/06 de la convention de mise à disposition de Michèle GONAY au sein de l'asbl Centre culturel de Theux.

13. PERSONNEL COMMUNAL.- Plan communal pour l'Emploi.- Renouvellement 2006.

Renouvellement pour l'année 2006 du Plan Communal pour l'Emploi, octroi de 5 points supplémentaires APE au 1^{er} janvier 2006.

14. URBANISME.- Demande de permis de lotir de Valensart à Theux-Polleur, rue de la Léhette.- Création d'un lotissement de 3 parcelles avec modification de la voirie.

Le projet de lotissement Mr J. de VALENSART, sis rue de la Léhette et comportant 3 parcelles, implique une modification de voirie, à savoir une augmentation de l'assiette du chemin vicinal n° 7.

15. VOIRIE.- Plan triennal 2004-2006.- Amélioration de la voirie Thier de Polleur.- Approbation du cahier spécial des charges, des critères de sélection qualitative et fixation du mode de passation du marché.

L'amélioration de la voirie du Thier de Polleur est un des projets inscrits au plan triennal d'investissement 2004-2006. Ces travaux d'amélioration globale, au montant estimé de 262.000 € TVAC, sont approuvés et le dossier sera soumis pour approbation à la Région Wallonne.

HUIS CLOS

16. ENSEIGNEMENT.- Désignation de 4 institutrices primaires et d'un maître spécial d'éducation physique, à titre temporaire, pour 24 périodes-capital par semaine.- Ratification.